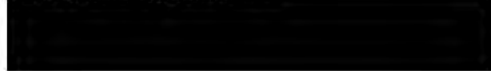




COPIE

Longueuil, le 5 mai 2015

Monsieur Richard Dion  
Arpenteur-géomètre



**OBJET :** Dossier : 382374  
Lot rénové : 2 972 481  
Cadastre : Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Saint-Hyacinthe  
Superficie visée : 1,90 hectare  
Municipalité : Saint-Pie  
M.R.C. : Les Maskoutains  
Date de réception : 30 mars 2015

Monsieur,

Votre demande de confirmation datée du 24 mars 2015 relative aux droits et autorisations affectant le lot visé, a été soumise à notre attention aux fins de l'émission d'un avis de conformité.

Les lots 699-1 et 700-1, maintenant rénovés et formant le lot 2 972 481, bénéficie de l'autorisation consentie par la Commission aux fins de l'utilisation autre qu'agricole spécifique consistant à la récupération et au traitement de boues ou autres matières résiduelles (boues d'usines, fosses septiques, abattoirs, industries agroalimentaires) aux termes de la décision de la Commission du 5 février 1996, au dossier numéro 231505.

Cette autorisation est toujours valide et le développement de ces opérations, de même que l'ajout ou l'agrandissement des installations et infrastructures utilisées à ces mêmes fins à l'intérieur de la superficie visée, est donc conforme aux dispositions de cette décision et de la Loi.

Veillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.



**MARIE-ODILE BRAIS**, M.Sc. enquêteur  
Service des enquêtes

c. c. Municipalité de Saint-Pie  
Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie inc.